

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

18 septembre 2018

Séance spéciale du Conseil municipal, dûment convoquée par la secrétaire-trésorière Annie-Claude Turgeon le 10 septembre 2018, tenue le 18 septembre 2018, à 19h, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel, Yves Bond et Pierre Blouin.

La directrice générale, Annie-Claude Turgeon est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-09-26

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public présent.

4 RAPPORT FINANCIER

4.1.1 RAPPORT DU MAIRE

2018-09-27

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.2.2 du code municipal du Québec, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU d'adopter le rapport du maire et de le publier dans l'édition du bulletin municipal de septembre.

ADOPTÉE

4.1.2 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2017

2018-09-28

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire a fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de la firme de vérification externe Pellerin, Potvin, Gagnon (sencrl);

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU d'adopter les états financiers 2017 ainsi que le rapport du vérificateur tel que présenté à ce Conseil par la firme Pellerin, Potvin, Gagnon (sencrl).

ADOPTÉE

4. **DIVERS**

5. **PÉRIODE DE QUESTION SUR LES SUJETS TRAITÉS**

Aucun public présent

6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2018-09-29

Il est proposé par ***Pierre Blouin***

De clore la présente séance à 19 h30 l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Annie-Claude Turgeon, secrétaire-trésorière

ⁱ Envol publié le 20 septembre 2018